

La biodiversité remarquable en France : résultats de la première évaluation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

La première évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces parmi les plus menacés d'Europe a été réalisée par les États membres dans le cadre de la mise en œuvre de la directive « Habitats, Faune, Flore ». Couvrant la période 2001-2006, elle révèle que la part des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en bon état de conservation en France est faible : un habitat sur six et une espèce sur cinq. Les situations les plus défavorables sont observées pour les habitats marins, littoraux, dunaires, aquatiques et humides ainsi que les amphibiens, les poissons et les mollusques. Ce premier bilan de santé constitue un état de référence auquel seront confrontés les résultats des futures évaluations.

Face à la dégradation et la destruction des habitats naturels qui se sont produites ces dernières décennies, l'Union européenne s'est dotée depuis vingt-cinq ans d'un réseau d'espaces naturels baptisé Natura 2000. Créé en vertu de la directive « Habitats, Faune, Flore¹ », ce réseau inclut également des zones désignées en vertu de la directive dite « Oiseaux² ». Il vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats parmi les plus menacés en Europe.

216 types d'habitats et 1 180 espèces végétales et animales sont ainsi reconnus comme étant d'intérêt communautaire par la directive « Habitats³ ». L'article 17 de cette directive oblige les États membres à entreprendre une surveillance de ces habitats et de ces espèces et à réaliser tous les six ans une évaluation de leur état de conservation. La première évaluation portait sur la période 2001-2006.

En France, ce sont 131 habitats et 290 espèces⁴ qui sont concernés par cet exercice qui ne s'est pas limité au seul réseau Natura 2000. Dans chacune des régions biogéographiques pour lesquelles la France est concernée⁵, habitats et espèces ont été évalués séparément. Avec 962 évaluations réalisées (sur 2 941 en Europe), la France est le pays de l'Union le plus concerné, devant l'Espagne et l'Italie, ce qui traduit la richesse de la biodiversité du territoire métropolitain et son importance au sein du réseau communautaire.

1 Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

2 Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (version codifiée de la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 et ses modifications successives).

3 Cf. annexes I, II, IV et V.

4 Les espèces de la directive « Oiseaux », faisant l'objet d'une évaluation spécifique tous les trois ans, ne sont pas prises en compte.

5 Régions alpine, continentale, atlantique (terrestre), atlantique (marine), méditerranéenne (terrestre) et méditerranéenne (marine).

L'évaluation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Les habitats naturels sont des zones terrestres ou aquatiques naturelles ou semi-naturelles se distinguant par leurs caractéristiques géographiques, physico-chimiques, pédoclimatiques et biologiques.

L'évaluation de l'état de conservation ne porte que sur les habitats et les espèces dits d'intérêt communautaire. Il s'agit d'habitats en danger ou ayant une aire de répartition réduite et d'espèces en danger, vulnérables, rares ou endémiques sur le territoire communautaire, pour lesquels doivent être désignées des zones spéciales de conservation.

L'évaluation a été réalisée en Europe selon un protocole commun et a été supervisée pour la France par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) en lien avec de nombreux partenaires (Conservatoires botaniques nationaux, Office national de la chasse et de la faune sauvage, Office national de l'eau et des milieux aquatiques...).

Chaque évaluation s'appuie notamment sur 4 paramètres :

- pour un habitat, il s'agit de son aire de répartition naturelle, de la surface qu'il couvre (estimation), de sa structure et de ses fonctionnalités, ainsi que des perspectives futures prévisibles (viabilité de l'habitat à moyen/long terme) ;
- pour une espèce, il s'agit de son aire de répartition naturelle, de l'état de sa population, de l'état de son habitat et des perspectives futures.

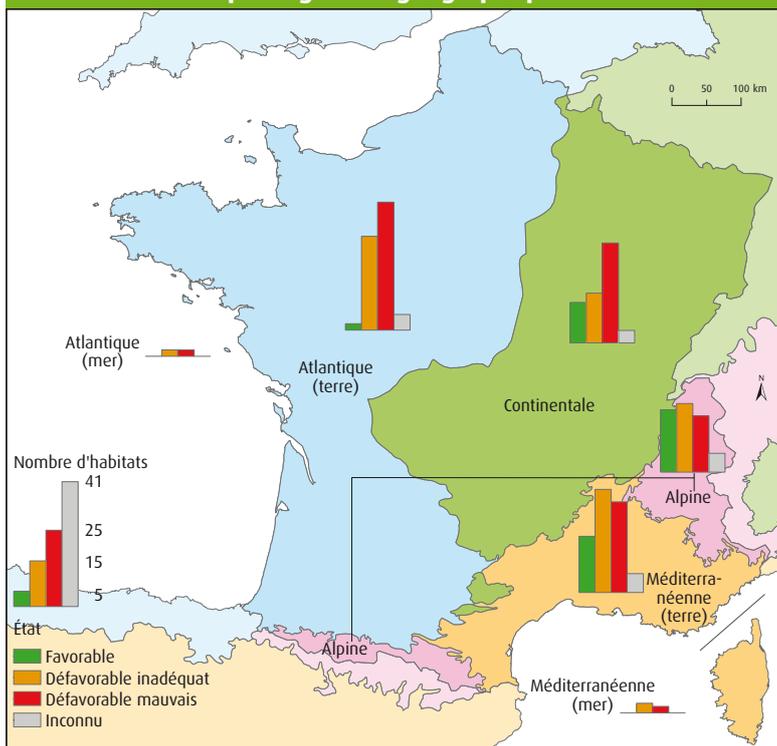
Le résultat final de l'évaluation est présenté selon 4 classes d'état de conservation : « favorable », « défavorable inadéquat », « défavorable mauvais », « inconnu ».

Mauvais état de conservation des habitats dans les régions atlantique et continentale

Le résultat final des évaluations montre que trois quarts des habitats concernés sont dans un état de conservation défavorable (41 % dans la classe « mauvais » état de conservation ; 35 % dans la classe « inadéquat ») contre 17 % seulement dans un état favorable, valeur analogue à celle observée au niveau européen. Le taux d'évaluations concluant à un état inconnu (6 %) est assez bas au regard des 18 % constatés à l'échelle européenne.

Avec 53 % d'habitats classés en mauvais état et le taux le plus faible d'habitats en situation favorable, la région atlantique est la région biogéographique française la plus préoccupante, constat d'ailleurs identique à l'échelle européenne. Les pressions expliquant cette dégradation sont multiples : agriculture, urbanisation du littoral, aménagement des vallées alluviales... La région continentale est aussi fortement affectée avec la moitié de ses habitats d'intérêt communautaire en mauvais état de conservation. En revanche, la région alpine – qui concerne, en France, les Alpes et les Pyrénées – montre la plus forte proportion d'évaluations favorables dans notre pays comme au niveau européen.

État de conservation des habitats d'intérêt communautaire par région biogéographique

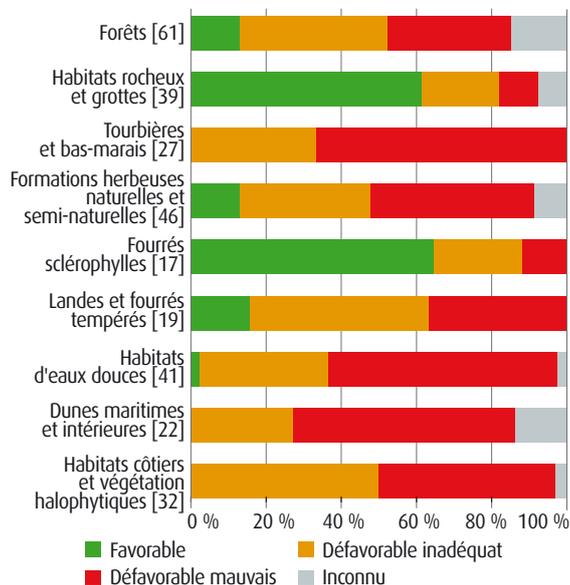


Source : MNHN (SPN), 2009 ; CTE/BD, 2005. Traitements : MNHN-SOeS.

Toutes régions confondues, les habitats marins et côtiers, les dunes, les tourbières et bas-marais ainsi que les habitats d'eaux douces sont les plus dégradés. Les formations herbeuses comptent également parmi les habitats les moins bien conservés avec 13 % seulement d'évaluations favorables, notamment dans les régions continentale et atlantique où respectivement 73 % et 80 % d'entre elles se trouvent dans un mauvais état de conservation. Les impacts de certaines pratiques agricoles comme la déprise ou l'intensification et

de l'urbanisation sont les principaux facteurs de cette dégradation. *A contrario*, la végétation des systèmes rocheux (éboulis, falaises) ainsi que les fourrés sclérophylles sont les types d'habitats qui se trouvent dans le meilleur état de conservation avec plus de 60 % des évaluations favorables.

État de conservation des habitats par grand type de milieu



Note : les nombres entre crochets indiquent le nombre d'évaluations réalisées.

Source : MNHN (SPN), 2009. Traitements : MNHN-SOeS.

Parmi les paramètres évalués, l'aire de répartition a le plus souvent été jugée stable, à l'exception des habitats marins pour lesquels elle est généralement en régression. En revanche, l'évaluation de la surface couverte au sein de l'aire de répartition montre une nette diminution pour de nombreux habitats. Ces pertes de surface touchent surtout les prairies et pelouses dans les régions biogéographiques continentale et atlantique ainsi que les habitats aquatiques et humides. L'évaluation des structures et des fonctions des habitats et de leurs perspectives futures donne un résultat plutôt défavorable, dû essentiellement aux changements de la qualité des milieux sous l'effet des pressions et menaces nombreuses.

Les mammifères sont dans un meilleur état de conservation que les autres espèces terrestres

Plus de la moitié des évaluations d'espèces concluent à un état de conservation défavorable (mauvais : 33 % ; inadéquat : 21 %) contre 20 % à un état favorable. La part importante des états « inconnus » (25 %) concerne surtout les espèces marines, les chauves-souris et les invertébrés. En Europe, la part des évaluations défavorables (52 %) est du même ordre de grandeur qu'en France mais on compte un peu moins d'espèces en bon état de conservation et davantage d'espèces pour lesquelles l'état de conservation est inconnu.

Ce sont les régions biogéographiques atlantique et continentale qui présentent les résultats les plus défavorables pour l'état de conservation de la faune et plus encore de

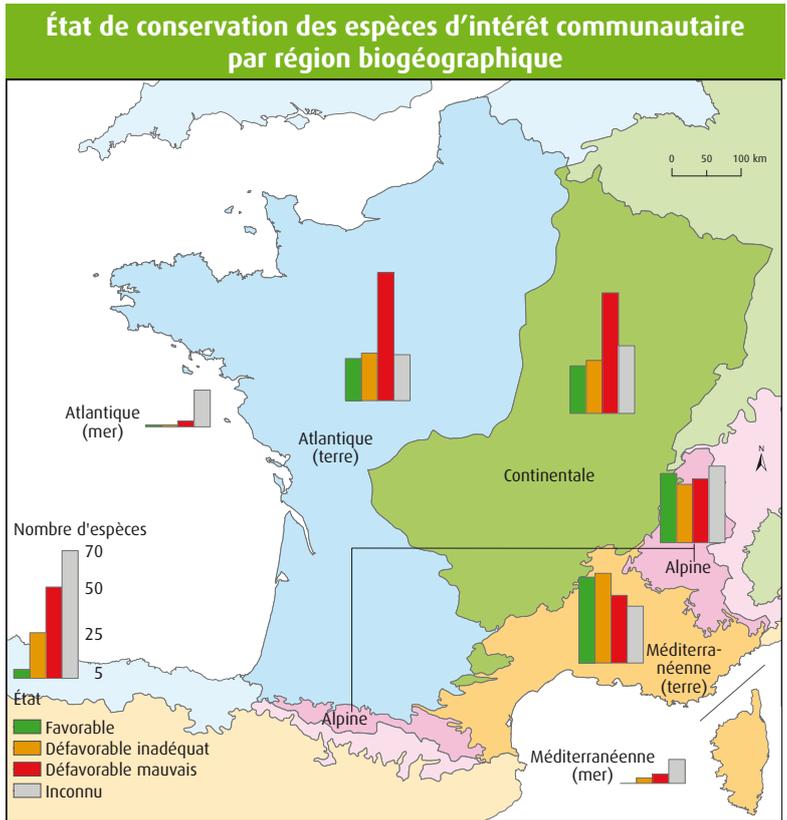
Les activités humaines exercent de fortes pressions sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Parmi les 9 grandes catégories de pressions et menaces listées par la Commission européenne⁶, les plus fréquemment indiquées sur les formulaires d'évaluation des habitats sont les activités agricoles et forestières (19 %), suivies des processus naturels (érosion, incendies et autres catastrophes naturelles... (17 %)), des changements des conditions hydrauliques induits par les activités humaines (16 %) et de l'urbanisation et l'industrialisation (13 %).

Pour les espèces, l'agriculture et la sylviculture constituent également les menaces et pressions les plus citées par les évaluateurs (27 %), devant l'urbanisation et l'industrialisation (14 %), les changements hydrauliques induits par l'homme (13 %) et les processus naturels (espèces invasives, parasitisme, prédation, maladies... (13 %)).

Les autres activités impactant l'état de conservation des habitats et des espèces sont les pollutions, les activités de pêche, chasse et cueillette, les activités minières et d'extraction, les transports et communications et les activités de tourisme et loisirs.

6 Décision n° 97/266 de la Commission du 18 décembre 1996, JOUE L 107 du 24 avril 1997.



Source : MNHN (SPN), 2009 ; CTE/BD, 2005. Traitements : MNHN-SOeS.

la flore. Ces régions sont également les plus affectées au niveau européen. *A contrario*, 32 % de la flore alpine et 28 % de la faune méditerranéenne sont dans un bon état de conservation. Le manque de données et de connaissance explique la part importante d'états inconnus pour les espèces marines (Méditerranée : 62 % ; Atlantique : 80 %).

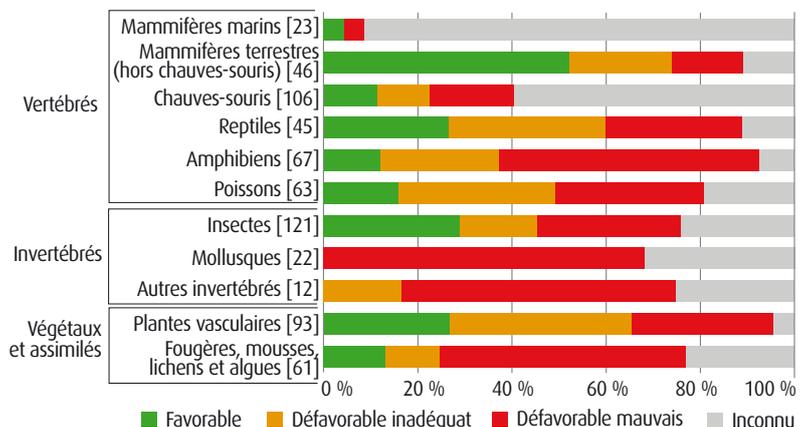
Ce constat rejoint l'évaluation effectuée pour les habitats, les causes étant similaires. Dans la région méditerranéenne, les pressions se concentrent dans la vallée du Rhône, sur le littoral et l'arrière littoral mais il existe encore de grandes zones naturelles dans l'arrière-pays (contreforts du Massif central, Préalpes...) alors que dans la région atlantique les pressions, notamment agricoles et urbaines, sont à la fois fortes sur le littoral mais aussi plus étendues sur une grande part de cette région. Les habitats et les espèces de la région méditerranéenne que l'on ne rencontre pas dans la région atlantique sont dans un état plus favorable que les habitats et espèces plus spécifiques à la région atlantique. Les habitats et espèces communs aux deux régions ont sensiblement les mêmes résultats à quelques exceptions près qui concernent certains milieux ouverts et certaines espèces des milieux humides ou ouverts plus affectés dans la région atlantique.

Parmi les vertébrés, les amphibiens constituent le groupe le plus menacé (55 % d'évaluations « mauvaises »). Les poissons sont aussi très affectés avec deux tiers d'évaluations défavorables. À l'inverse, les mammifères terrestres, hors chauves-souris, sont dans l'état de conservation le plus favorable (52 % des évaluations). Au sein de ce groupe, la situation des grands prédateurs est contrastée. Celle du loup est favorable ainsi que celle du lynx dans la région continentale où la dynamique du noyau jurassien est bonne. Quant à l'ours, ses effectifs sont faibles et les

perspectives incertaines, mais son aire de répartition et ses habitats sont évalués dans un bon état.

Chez les invertébrés, la situation apparaît très défavorable pour les crustacés et les mollusques. Parmi les insectes, les papillons et surtout les libellules sont les groupes les plus fragilisés (respectivement 31 % et 48 % d'évaluations « mauvaises »). Ici encore, ce sont les régions biogéographiques atlantique et continentale les plus concernées. Les libellules, dont le cycle larvaire s'effectue dans l'eau, sont dépendantes des habitats aquatiques et humides qui, d'une manière générale, se trouvent dans un état de conservation défavorable. Quant aux papillons les plus affectés, ils vivent pour la plupart dans les pelouses et prairies sèches ou humides, milieux qui se trouvent dans un état de conservation assez dégradé dans les régions atlantique et continentale.

État de conservation des espèces par groupe taxonomique



Note : les nombres entre crochets indiquent le nombre d'évaluations réalisées.

Source : MNHN (SPN), 2009. Traitements : MNHN-SOeS.

Amphibiens : un groupe de vertébrés particulièrement menacés

63 % des amphibiens métropolitains, soit 25 espèces, sont d'intérêt communautaire. 67 évaluations ont été conduites sur les différentes régions biogéographiques. 12 % d'entre elles seulement ont conclu à un bon état de conservation. La situation la moins préoccupante concerne la région méditerranéenne où la part d'évaluations favorables atteint 25 % et celles concluant à un mauvais état 20 %. En revanche, dans les autres régions biogéographiques moins de 7 % des espèces d'amphibiens concernées se trouvent dans un état favorable alors que 63 % sont dans un mauvais état de conservation dans la région alpine, 73 % dans la région continentale et 75 % dans la région atlantique.

L'état des populations est le paramètre qui affecte le plus les évaluations de l'état de conservation des amphibiens : il est en effet jugé « mauvais » dans la moitié des évaluations réalisées. Quant aux autres paramètres (aire de répartition, état des habitats de ces espèces, perspectives futures), les évaluations les classent « mauvais » respectivement dans 42 %, 31 % et 33 % des cas.

Ces chiffres sont à rapprocher de ceux de la liste rouge nationale, évaluation des espèces menacées réalisée conjointement par le MNHN et le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), dont la mise à jour pour les amphibiens métropolitains date de 2009. Ses conclusions montrent, d'une part, que 24 % des espèces d'intérêt communautaire présentes en France sont menacées selon les critères de l'UICN (12 % sont jugées vulnérables, 4 % en danger et 8 % en danger critique d'extinction) et, d'autre part, que 24 % apparaissent sur la liste orange (espèces quasi menacées nécessitant une vigilance).

Plus généralement, les résultats des évaluations conduites pour les listes rouges des différents groupes d'espèces sont cohérents avec les états de conservation évalués dans le cadre de la directive.

Malgré de nombreuses lacunes en termes de données, cette évaluation a permis pour la première fois de disposer, à l'échelle nationale et européenne, et pour chaque région biogéographique, d'une vision de l'état de conservation des habitats et des espèces parmi les plus menacés sur le territoire communautaire. Ces résultats constituent un bon indicateur de l'état de la biodiversité remarquable métropolitaine. La prochaine évaluation concernant la période 2007-2012 est attendue pour 2013. Elle permettra de préciser l'évolution des différents paramètres à partir de ce premier état des lieux.

Méthodologie

L'évaluation de chaque habitat et espèce débouche sur la rédaction d'une fiche standard.

Chaque paramètre étudié est évalué séparément, selon 4 modalités (rouge, orange, vert, inconnu) en s'appuyant sur différents critères, renseignés sur la base des études et données disponibles mais aussi à dire d'experts. Citer l'ensemble de ces critères dépasse le cadre de cet encart méthodologique. À titre d'exemple, les critères pris en

compte pour évaluer l'état de l'aire de répartition d'un habitat sont des estimations :

- de sa surface actuelle ;
- de sa tendance récente en termes de surface ;
- des processus expliquant la tendance observée ;
- de la surface de l'aire de répartition de référence favorable au maintien de l'habitat à long terme ;
- de la qualité des données disponibles pour ce diagnostic.

Une synthèse des paramètres est élaborée pour chaque évaluation suivant une règle commune à toutes les évaluations : un seul paramètre au rouge suffit à classer l'espèce ou l'habitat défavorable mauvais pour la région biogéographique concernée ; à l'inverse, tous les paramètres doivent être au vert (ou maximum avec un paramètre inconnu) pour que l'état de conservation de l'espèce ou de l'habitat soit évalué favorable.

Des révisions taxonomiques récentes (éclatement d'une espèce en plusieurs nouvelles espèces) chez les reptiles et les poissons n'ont pas pu être prises en compte lors de l'évaluation.

Une analyse des pressions et menaces répertoriées sur les fiches d'évaluation a été réalisée sur la base du nombre d'occurrences (969 pour les habitats, 9 364 pour les espèces) et non pas selon l'importance de leur impact.

Remarkable biodiversity in France: results of a first evaluation of habitats and species of Community interest

The first evaluation of the state of conservation of habitats and species amongst the most threatened in Europe has been conducted by the EU member states, as part of their implementation of the 'Habitats' Directive. Covering the 2001-2006 period, it reveals that the share of habitats and species of Community interest in France is low: one habitat in six and one species in five. The least favourable situations are observed for marine, coastal, dune, aquatic and wetland habitats and for amphibians, fish and molluscs. This first 'health' assessment will provide a reference for comparison of future evaluations.

Pour en savoir plus :

- Benseititi F., Trouvilliez J., 2009. « Rapport synthétique des résultats de la France sur l'état de conservation des habitats et des espèces conformément à l'article 17 de la directive "Habitats" » (rapport SPN 2009/12, MNHN-DEGB-SPN). Paris : MNHN-SPN. 48 p.
- Commission européenne-DG Environnement, 2009. Natura 2000, Lettre d'information Nature, n° 26, juillet 2009. 16 p.
- Documents et données liés au rapportage prévu par la directive « Habitats » :
 - Commission européenne (DG Environnement) http://ec.europa.eu/environment/nature/knowledge/rep_habitats/index_en.htm
 - European Topic Centre on Biological Diversity (EEA : réseau EIONET) <http://biodiversity.eionet.europa.eu/article17>

Antoine Lévêque, SOEs.
Farid Benseititi, MNHN/SPN.



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

le point sur

Commissariat général au développement durable

Service de l'observation et des statistiques

Tour Voltaire
92055 La Défense cedex
Tél. : (33/0) 1 40 81 13 15
Fax : (33/0) 1 40 81 13 30

Directeur de la publication :

Bruno Trégouët

Rédacteur en chef :

Bruno Trégouët

Coordination éditoriale :

Corinne Boitard

Conception et réalisation :

Chromatiques Éditions

Impression : Imprimerie

Nouvelle, utilisant du

papier issu de forêts

durablement gérées.

ISSN : 2100-1634

Dépôt légal : avril 2010